

SCI 2S2N
au capital de 1 000 euros
14 Rue de Tâge 75013 PARIS
RCS PARIS 909899965

Procès-verbal d'Assemblée générale Extraordinaire du 04 février 2025

L'an deux mille 2025 et le 04 février 2025 à 11h00, les associés de la SCI 2S2N au capital de 1 000 euros SIREN N° 909899965, se sont réunis au 14 Rue de Tâge 75013 PARIS, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation qui leur a été adressé individuellement et ont pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts de la société
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Sont présents et signent le procès-verbal :

- La SAS SANA STRATEGY, dont le siège social est situé au 28 rue de Fresnes 94240 L'HAY LES ROSES, immatriculé sous le numéro 892 765 116 RCS PARIS représenté par Saïd AKRID, en qualité de Président et propriétaire de 999 actions
- Monsieur Saïd AKRID, demeurant au 28 rue de Fresnes 94240 L'HAY LES ROSES, et propriétaire de 1 action

L'assemblée est présidée par la société SANA STRATEGY, représentée par Saïd AKRID en sa qualité de Président de la société, lequel constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des actions composant le capital social.

Le Président déclare que, le quorum requis par la loi étant atteint, la collectivité des Associés peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Le rapport établi par la gérance,
- L'approbation du transfert du siège social,
- Le texte des résolutions proposées,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et/ou statutaires ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de la Société du 14 Rue de Tâge 75013 PARIS , au 28 Rue de Fresnes 94240 L'HAY LES ROSES , et ce à compter du 04 Février 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, la collectivité des Associés décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social des statuts comme suit :

« Article 4 – Siège social »

Le siège social est fixé au 28 Rue de Fresnes 94240 L'HAY LES ROSES

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Associés présents.

SANA STRATEGY

Président

Représentée par Monsieur Saïd AKRID

Monsieur Saïd AKRID

